



Programme Action-Climat Québec - Québec lance un nouvel appel à projets pour appuyer les actions de citoyens et d'organisations dans la lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement du Québec a lancé le 28 mai 2020 un appel à projets dans le cadre d'une phase revue et bonifiée d'Action-Climat Québec, un programme qui soutient la mobilisation et l'action citoyennes dans la lutte contre les changements climatiques. Prenant fin le 10 août 2020, cet appel à projets est assorti d'une enveloppe financière de 27 M\$ pour appuyer la réalisation de projets d'envergures régionale, locale et nationale.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, en a fait l'annonce soulignant le fait que la première phase d'Action-Climat Québec avait contribué à l'émergence de solutions provenant des communautés. Grâce aux projets réalisés, un grand nombre d'acteurs de la société se sont engagés dans la lutte contre les changements climatiques et y ont contribué. La nouvelle phase du programme permettra de poursuivre et d'élargir cette action.

Géré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le programme a été revu et précisé en vue de cette deuxième phase dans laquelle les montants de l'aide financière versée ont été augmentés. Ainsi, les projets déposés dans le cadre du volet national pourront profiter d'une aide maximale de 1,5 M\$, alors que des montants maximaux de 400 000 \$ et 200 000 \$ pourront être respectivement versés pour des projets régionaux et locaux.

Depuis son lancement au printemps 2016, le programme a permis de financer 39 projets rejoignant l'ensemble des régions du Québec et s'adressant à différents publics tels que les jeunes, les décideurs municipaux, les agriculteurs, les consommateurs et les entreprises. Ces projets visent des thématiques variées, allant de l'agriculture et des pêcheries à l'éducation, en passant par le tourisme, l'énergie, les transports et l'alimentation.

Cette nouvelle phase d'Action-Climat Québec permettra la réalisation, jusqu'en mars 2024, d'initiatives prenant appui sur l'implication des citoyennes, des citoyens et des organisations, ainsi que sur le renforcement de leurs capacités. Elle s'adresse aux coopératives, aux organismes à but non lucratif, aux syndicats ainsi qu'aux chambres de commerce.

Pour plus d'informations, cliquer [ICI](#).